

a tratado sobre ello y que de sus negocios comunicara con Vuestra Excelencia y que avisara dello a Su Magestad.

De Londres, a 22 de deziembre de 1573.

(Archives de Simancas, Estado, Leg. 827, fol. 152.)

MMDCLVIII.

Le prince d'Orange aux ministres de l'Église flamande à Londres.

(29 DÉCEMBRE 1573.)

Au milieu des périls qui menacent les défenseurs de la Réforme, il compte sur leur zèle et sur leur appui.

(Archives de l'Église flamande à Londres.)

MMDCLIX.

Le prince d'Orange à lord Burleigh.

(FLESSINGUE, 2 JANVIER 1574.)

Il réclame la mise en liberté de quelques marins de Dordrecht et proteste de son désir de ne rien faire qui puisse déplaire à la reine d'Angleterre.

Monsieur, Ceux de la ville de Dordrecht, ensemble quelques aultres du pays d'Hollande, m'ont fait leurs doléances de ce que certaines leurs navires sont depuis quelques mois ençà esté arrestées en Angleterre, sans que jusques oires les mariniers ayent peu estre relaxés, quelque poursuyte que par eulx en soit esté faiete, le tout au très-grand intérêt, préjudice et dommaige desdiets mariniers et de leurs maistres. M'estant icy enquis de la cause de leur détention, l'on me diet qu'elle procède de ce que auleuns capitaynes de mer, se servans de mon nom, auroyent ey-devant maltraicté quelques

marchans anglois : ce que toutesfois je ne tiens estre fait par ceulx qui ont de moy commission, pour les deffences si expresses que par plusieurs et réitérées fois je leur ay faietes, comme aussi toutes mes commissions dois le commencement de ces guerres jusques à ce jourd'huy données portent inhibition expresse de n'attenter auleune chose contre la Majesté de la Royne d'Angleterre, ny ses subjects ou leurs biens, sans bien juste cause, pour le respect que j'ay de tout tamps porté à Sadicte Majesté et l'affection que j'ay à toute la nation angloise, de sorte que, si quelques-uns se fussent si avant oubliés que de s'estre mespris contre auleuns Anglois, pouvez bien estre assuré qu'en cest endroiet le tout s'est passé à mon deseun, et que, quant j'en seroys esté adverty, je n'eusse failly d'en faire telle raison au complaignant qu'il eust eu matière de contentement, comme auleunes villes d'Oistlande me rendront tousjours tesmoingnage que j'ay faiet en leur endroiet. Que si les complaignans sont esté grevés de quelques voleurs et pirates partieuliers, dont, comme sçavez, la mer est aujourd'huy plaine, j'espère que de ce la l'on n'en voudra point faire porter la pénitence aux pouvres Hollandoyz pour n'aggraver les charges et misères où desjà si long tamps ils ont esté. J'ay bien voulu le tout communiequer avecq vous si familièrement en assurance que, par la faveur et affection que m'avez tousjours démontrée, vous tiendrez, tellement la bonne main à ce faiet que les navires susdictes puissent estre au plus tost relaxés et que ces pouvres gens seront ouys en leurs justes raisons : ce que je vous prie de la meilleure affection qu'il m'est possible, vous asseurant qu'au nom d'iceulx je le recepvray à l'obligation de la recognoistre par tous moyens où me pourray employer pour vostre service. Je vous pourroys aussy faire icy bien grans discours de plusieurs traversés et torts que les nostres ont receu pardelà, et toutesfois avecq toute patience les ont souffert jusques à maintenant ; mais j'ayme mieux les dissimuler et passer par silence que par ce la empescher Sa Majesté ou Messieurs de son Conseil, vous priant aultres fois de faire tous bons offices en ceey. En ceste espérance, après m'estre recommandé très-affectueusement en vostre bonne grâce, je suppliray Dieu vous donner, Monsieur, en bonne santé, heureuse et longue vie.

Escript à Flissinghen, ce 11^e jour de janvier 1574.

(Record office, Cal., n° 1283.)